

Avis aux organisations participantes, aux membres et aux abonnés

Le 18 février 2014

2014-008

Gestion des identificateurs client pour l'accès électronique direct à la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, Alpha et TMX Select

Le présent avis vise à préparer les participants à l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014 des modifications dont font l'objet le *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique aux marchés* et les Règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») en ce qui concerne les exigences pour les participants qui fournissent un accès électronique aux marchés à des tiers (les « modifications »).

En raison de ces modifications, les participants sont tenus de fournir à TMX les renseignements concernant les identificateurs des clients possédant un accès électronique aux marchés pour assurer la conformité des participants et de TMX avant l'entrée en vigueur des exigences réglementaires applicables le 1^{er} mars.

Contexte

Les modifications introduisent notamment les exigences suivantes :

Participants

- L'identificateur de négociateur unique attribué à chaque client auquel a été octroyé un accès électronique direct au marché doit être communiqué au marché concerné comme prévu au paragraphe 2 de l'article 4.6 du Règlement 23-103.
- Le participant doit veiller à ce qu'un identificateur de négociateur pour l'accès électronique direct au marché soit attribué à chaque client disposant d'un tel accès, conformément au paragraphe 1 de l'article 4.6 du Règlement 23, et s'assurer que l'identificateur de négociateur pour l'accès électronique aux marchés approprié figure sur tous les ordres saisis par un client utilisant un tel accès, conformément au paragraphe 4 de l'article 4.6 du Règlement 23-103.

Marchés

- Les responsables du marché doivent évaluer et documenter régulièrement le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles, des politiques et des procédures de gestion des risques et de surveillance, comme prévu au paragraphe 2 de l'article 7 du Règlement 23-103.
- Les responsables du marché doivent appliquer les règles de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX, d'Alpha et de TMX Select en tenant compte des modifications (se reporter à l'*Avis aux organisations participantes, aux membres et aux abonnés* 2014-005 <http://www.tsx.com/resource/fr/1015>).

Comme mentionné dans l'avis de l'OCRCVM 13-0290 publié le 13 décembre 2013, la pratique en usage pour les clients disposant d'un accès direct aux marchés continuera d'être suivie pour les clients disposant d'un accès électronique direct aux marchés, de sorte que des identifiants uniques (tels qu'ils sont désignés par le marché sur lequel l'ordre est saisi) devront être saisis dans le champ « Nom d'utilisateur » de chaque ordre (on emploie aussi l'appellation « identificateur de négociateur »).

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter l'avis intitulé « CSA Notice of Approval – Amendments to National Instrument 23-103 Electronic Trading » et daté du 4 juillet 2013, ainsi que l'avis 13-0184 de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») intitulé *Dispositions concernant l'accès électronique aux marchés accordé à des tiers*, également daté du 4 juillet 2013.

Incidences pour les participants

D'ici le **26 février 2014**, les adhérents qui fournissent à des clients un accès électronique direct à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX, à TMX Select ou à Alpha sont tenus de :

1. soumettre une demande de création d'identifiants de négociateur au Service des opérations de marché de TMX pour tous les nouveaux identifiants de négociateurs requis, afin qu'un identifiant de négociateur unique (c.-à-d. un identifiant de client disposant d'un accès électronique direct au marché) soit attribué aux clients;
2. fournir au Service des opérations de marché de TMX une liste de tous les identifiants de négociateur qui ont été attribués aux clients disposant d'un accès électronique direct pour chaque marché TMX concerné. Cette mesure vise à faire en sorte que TMX dispose d'une liste à jour et exacte des identifiants des clients disposant d'un accès électronique au marché à compter du 1^{er} mars 2014. Ces renseignements font partie des renseignements que les participants fourniront également à l'OCRCVM conformément à l'avis 13-0290 de l'OCRCVM.

Veuillez remplir le **formulaire d'identifiant client pour l'accès électronique direct** téléchargeable au <http://www.tsx.com/resource/en/1053> (en anglais) et le transmettre au Service des opérations de marché de TMX, à trading_services@tsx.com, d'ici le **26 février 2014**. Ce formulaire servira à gérer et assurer le suivi de toutes les futures demandes liées aux identifiants des clients disposant d'un accès électronique direct.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire au Service des opérations de marché, à trading_services@tsx.com, ou communiquer avec notre équipe de gestion des comptes.

Brenda Cunnington	416 947-4241
Emily Choi	416 947-4248
Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marciova	416 947-4534
Stephanie Orloff	416 814-8848

À propos du Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant, des marchés dérivés et des chambres de compensation couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, le Groupe Alpha, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la BOX Options Exchange, Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociation, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux dans l'ensemble du Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États-Unis (New York, Houston, Boston et Chicago), ainsi qu'à Londres, à Beijing et à Sydney. Pour en savoir plus sur le Groupe TMX, visitez le www.tmx.com. Suivez le Groupe TMX sur Twitter, au <http://twitter.com/tmxgroup>.

An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com. Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com.